

J'adhère, je soutiens

ensemblepourleslibertes.fr

Mme M. Nom : _____ Prénom : _____

Né(e) le : _____ Tél : _____ E-mail : _____

Adresse du domicile fiscal : _____

Code postal : _____ Ville : _____ Pays : _____

Nationalité : _____ Si vous êtes élu, précisez votre mandat : _____

A partir d'une contribution de 15 €, vous pouvez être adhérent(e)

Souhaitez-vous être adhérent(e) ?

- Oui Non
 Je suis déjà adhérent(e)

Je soutiens à hauteur de :

- 30€ 60€
 Autre montant : _____ €

La somme des cotisations et dons est plafonnée à 7 500 euros par personne physique et par an et 15 000 euros par foyer fiscal. Elle ouvre droit à une réduction d'impôt égale à 66% des sommes versées dans la limite de 20% du revenu imposable.

(Exemple : un don de 100 euros vous coûtera 34 € après réduction d'impôt)

Le reçu fiscal de votre cotisation et/ou de votre don vous sera transmis au mois d'avril de l'année qui suit celle de votre versement.

Je deviens adhérent(e) et je souhaite participer activement à EPL (facultatif) :

Je souhaite devenir un relais local : Oui Non Je souhaite devenir un bénévole : Oui Non

Comment puis-je aider EPL (tractage, bureautique...) : _____

- Je certifie sur l'honneur être une personne physique, de nationalité française ou être résident(e) fiscal(e) de France, et que le règlement de ma cotisation et/ou de mon don ne provient pas du compte d'une personne morale mais de mon compte bancaire personnel, conformément à la loi n° 88-227 du 11 mars 1988 relative à la transparence financière de la vie politique.*
- J'ai lu les mentions et limites légales relatives aux cotisations et aux dons (au verso) et je m'engage à les respecter.*
- J'ai lu (au verso) et j'accepte les informations relatives au recueil des données personnelles.*
- J'ai lu la charte d'ENSEMBLE POUR LES LIBERTES (au verso) et je m'engage à la respecter. (uniquement si je souhaite être adhérent(e))
- J'accepte de recevoir des informations d'ENSEMBLE POUR LES LIBERTES (facultatif).

*Mention obligatoire

Bulletin et chèque à envoyer à :

**AFEPL - BP 70021
67370 WIWERSHEIM**

Chèque à l'ordre de : AFEPL (Association de Financement d'ENSEMBLE POUR LES LIBERTES - agréée le 06/09/2021)

Date et signature :

Règlement uniquement par chèque ou par CB sur le site <https://www.ensemblepourleslibertes.fr>

Nous joindre : equipe-martinewonner@ensemblepourleslibertes.fr

CHARTRE ENSEMBLE POUR LES LIBERTES

But de la charte

Cette charte a pour objectif :

- de préciser les responsabilités des adhérents de l'association ENSEMBLE POUR LES LIBERTES (EPL)
- de définir les relations entre la gouvernance et la représentation territoriale

Définitions

« Ensemble pour les libertés » est une force de rassemblement qui défend des valeurs pour une vision de la société bienveillante et solidaire. Loin de la politique politicienne, les hommes et les femmes qui rejoignent EPL s'engagent à faire vivre une véritable démocratie citoyenne et à défendre dignement toutes les Libertés.

Cet accord fait l'objet d'une notification écrite et peut être retiré à tout moment en cas de défaillance à la présente charte. L'association EPL est structurée à deux niveaux : un niveau national et un niveau local (départemental ou régional). Le niveau départemental est intitulé EPL-numéro de département (ex : EPL-67 structure Bas-Rhin) ou régional (ex : EPL-Grand-Est).

L'association EPL est dotée d'un système d'assurance qualité.

Association EPL

L'association EPL est une force de rassemblements, agréée par la CNCCFP le 06/09/2021, dont l'objet est de défendre toutes les Libertés. Elle est pilotée par un Comité directeur. Les informations portant sur les statuts, les missions, les actions de EPL figurent sur le site <https://www.ensemblepourleslibertes.fr>

Adhésion

L'adhésion est valable pour une année. Chaque adhérent en prend connaissance et doit la signer lors de la première adhésion et à chaque modification de version.

Engagement et Valeurs

Tout adhérent exerçant une responsabilité dans l'association veille à la participation et à la consultation de tous. Il favorise la délibération collective. Il fait preuve de mesure dans sa communication. Il exerce sa responsabilité de manière transparente et désintéressée. Il promeut la transparence, l'exemplarité et la bienveillance dans l'association. Il s'engage à respecter les procédures qualité, garantes d'une gestion saine de l'association.

L'ensemble des adhérents au niveau local, partagent les mêmes valeurs :

- *bienveillance – respect – non jugement*
- *confidentialité*
- *non-violence (verbale, psychologique, physique et sexuelle)*
- *professionnalisme, rigueur*
- *respect du cadre déontologique et éthique des différentes professions rencontrées*

Exclusion

Le non respect de ces valeurs de l'association entraîne l'exclusion du/des adhérents concernés.

Le Comité Directeur peut être saisi, par écrit, par tout adhérent ou par toute personne extérieure à l'association.

La procédure « gestion de plainte » s'applique.

J'atteste avoir pris connaissance de la charte de l'association EPL et m'engage à la respecter.

J'ai conscience que toute action menée au nom d'EPL doit se faire au profit de l'association et non de ma personne.

COTISATIONS ET DONNS : mentions et limites légales

Conformément à la loi n° 88-227 du 11 mars 1988 relative à la transparence financière de la vie politique, l'association de financement d'ENSEMBLE POUR LES LIBERTES, agréée le 06 septembre 2021, est seule habilitée à recueillir l'ensemble des ressources d'ENSEMBLE POUR LES LIBERTES ; Selon l'article 11-4 de la loi précitée, premier alinéa, une personne physique peut verser un don à un parti ou groupement politique si elle est de nationalité française ou si elle réside en France ; Selon l'article 11-4 de la loi précitée, troisième alinéa, les personnes morales à l'exception des partis ou groupements politiques ne peuvent contribuer au financement des partis ou groupements politiques, ni en consentant des dons, sous quelque forme que ce soit, à leurs associations de financement ou à leurs mandataires financiers, ni en leur fournissant des biens, services ou autres avantages directs ou indirects à des prix inférieurs à ceux qui sont habituellement pratiqués. Les personnes morales, à l'exception des partis et groupements politiques ainsi que des établissements de crédit et sociétés de financement ayant leur siège social dans un Etat membre de l'Union européenne ou partie à l'accord sur l'Espace économique européen, ne peuvent ni consentir des prêts aux partis et groupements politiques ni apporter leur garantie aux prêts octroyés aux partis et groupements politiques ; Et, le premier alinéa de l'article 11-4 de la loi précitée précise que les dons consentis et les cotisations versées en qualité d'adhérent d'un ou de plusieurs partis ou groupements politiques par une personne physique dûment identifiée à une ou plusieurs associations agréées en qualité d'association de financement ou à un ou plusieurs mandataires financiers d'un ou de plusieurs partis ou groupements politiques ne peuvent annuellement excéder 7 500 euros ; Ainsi, la totalité versée sur l'année au titre des dons et des cotisations à l'ensemble de tous les partis politiques est plafonnée à 7 500 euros et 15 000 euros par foyer fiscal ; Chaque cotisation et/ou don ouvre droit à une réduction d'impôt égale à 66% des sommes versées dans la limite de 20% du revenu imposable. Le reçu fiscal de votre cotisation et/ou de votre don vous sera transmis au mois d'avril de l'année qui suit celle de votre versement ; Selon l'article 11-5 de la loi précitée, les personnes qui ont versé un don ou consenti un prêt à un ou plusieurs partis ou groupements politiques en violation des articles 11-3-1 et 11-4 sont punies de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende.

Données personnelles

Les informations que vous nous communiquez sont uniquement utilisées dans le cadre des traitements d'ENSEMBLE POUR LES LIBERTES et de l'AFEPL (Association de Financement d'ENSEMBLE POUR LES LIBERTES agréée le 06/09/2021) nécessaires à votre adhésion/don(s), à la délivrance de votre reçu fiscal et pour vous transmettre des informations d'ENSEMBLE POUR LES LIBERTES. Dans le cadre des obligations légales d'ENSEMBLE POUR LES LIBERTES, en application de la loi no 88-227 du 11 mars 1988 relative à la transparence financière de la vie politique, vos données pourront être communiquées à des cocontractants qui ont l'obligation de traiter les données transmises uniquement dans les seules finalités qui font l'objet de la sous-traitance et à garantir la confidentialité et la sécurité de ces données. ENSEMBLE POUR LES LIBERTES s'engage à ne pas vendre, louer et échanger vos données. En application des articles 38 et suivants de la loi du 6 janvier 1978, vous bénéficiez des droits d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition aux informations vous concernant. Vous pouvez exercer ces droits en nous écrivant à l'adresse courriel contact du site internet ou par courrier adressé au siège social d'ENSEMBLE POUR LES LIBERTES - 59 rue de PonThieu - 75008 PARIS.